

DISCOURS DU MAIRE SUR LE BUDGET 2013

5 novembre 2012

Aux citoyens et citoyennes de la Ville de Carleton-sur-Mer

À titre de maire de Carleton-sur-Mer et conformément aux dispositions de l'article 474.1 de la *Loi sur les cités et villes*, je suis heureux de vous présenter le rapport sur la situation financière de notre ville. Je vais traiter brièvement des sujets suivants :

- Les états financiers 2011;
- Le rapport du vérificateur;
- Le programme triennal en immobilisations 2012-2013-2014;
- Les indications préliminaires quant aux résultats de l'exercice en cours;
- Les orientations générales du prochain budget et du programme des dépenses en immobilisations pour les années 2013-2014-2015.

De plus, je déposerai une liste de tous les contrats comportant une dépense de 25 000 \$ et plus depuis le dépôt de la liste précédente, ainsi qu'une liste de tous les contrats comportant une dépense de plus de 2 000 \$ conclus au cours de cette période, avec le même contractant, lorsque l'ensemble de ces contrats comporte une dépense totale qui dépasse 25 000 \$. Je dépose donc devant le conseil la liste *Rapport des totaux de factures de plus de 25 000 \$*.

États financiers au 31 décembre 2011

L'exercice financier 2011 de la Ville de Carleton-sur-Mer s'est terminé avec un excédent de revenus sur les dépenses de 62 147 \$, alors que pour l'exercice précédent, le résultat des activités de fonctionnement se soldait par un surplus de l'ordre de 88 454 \$. En 2011, un montant de 68 000 \$ a été utilisé pour augmenter le fonds de roulement, et un projet de règlement sera présenté aux élus, à une séance ultérieure, pour affecter un montant supplémentaire de 60 000 \$. Le fonds de roulement de 370 000 \$ va ainsi permettre à la Ville de répondre à certains besoins en investissement, sans augmenter le service de la dette à long terme.

En 2011, nous avons réalisé des dépenses en immobilisations pour 1 306 653 \$. Parmi les principales réalisations, mentionnons l'ouverture de nouvelles rues pour le développement résidentiel, l'acquisition d'un terrain pour logements collectifs, la réfection du réseau routier déjà existant, l'acquisition d'équipements aux travaux publics et l'amélioration des infrastructures récréotouristiques.

Au 31 décembre 2011, l'endettement total net à long terme s'élevait à 11 287 964 \$, alors que la valeur nette de nos actifs à long terme s'établissait à 28 673 045 \$.

Rapport du vérificateur

Les états financiers de la ville de Carleton-sur-Mer ont été vérifiés par la firme Raymond Chabot Grant Thornton. Le rapport du vérificateur ne contient aucune réserve et indique que les états financiers représentent une image fidèle de la situation financière de la Ville de Carleton-sur-Mer au 31 décembre 2011.

Programme des dépenses en immobilisations 2012-2013-2014

Le programme des dépenses en immobilisations de la Ville de Carleton-sur-Mer contient plusieurs projets dont les coûts estimés sont de 11 325 000 \$. Les travaux de la route 132 dans le centre-ville, les travaux de pavage du réseau routier existant et l'amélioration des équipements de loisirs et récréotouristiques représentent les principaux projets d'infrastructures. Certains projets sont réalisés. Par ailleurs, les plus pendieux sont en attentes de subventions.

Indications préliminaires sur les résultats de l'année en cours

Le budget équilibré de l'année courante se chiffre à 7 094 500 \$. Nous prévoyons terminer l'année 2012 avec un excédent des revenus sur les dépenses d'environ 50 000 \$. Cet excédent provient principalement des revenus additionnels générés par l'accroissement de notre assiette fiscale, de l'harmonisation de la tarification des services municipaux et de l'obtention de subventions conditionnelles aux dépenses de fonctionnement.

En plus des dépenses courantes imputables au bon fonctionnement de la ville, telles que la masse salariale, les dépenses liées au fonctionnement des infrastructures municipales, le déneigement, l'administration générale, l'entretien du réseau routier et les activités de loisirs et de culture, voici les principales activités qui ont marqué l'année 2012 :

- Réalisation de la planification stratégique;
- Embauche d'une aménagiste durant 30 semaines;
- Création du Comité consultatif de développement;
- Création de la Société de développement et de mise en valeur de Carleton-sur-Mer;
- Programme d'aide financière *Accès propriété*;
- Plan de développement urbain dans le secteur de la rue Comeau nord;
- Centre récréatif aquatique : réalisation d'un sondage;
- Dépôt du projet de parc récréatif et sportif :
 - Bail emphytéotique avec la commission scolaire René-Lévesque;
 - Réalisation de plans et devis;
 - Demande d'aide financière;
- Camping municipal :
 - Plans et devis;
 - Dépôt d'une demande d'aide financière.

Discours du maire (suite)

Orientations générales pour le budget 2013 et du prochain programme des dépenses en immobilisations

Le prochain budget est actuellement en préparation par les gestionnaires municipaux et sera adopté le 17 décembre prochain. Le conseil municipal établira ses priorités en immobilisations pour les prochaines années. Les travaux de la route 132, le développement résidentiel et industriel, la construction d'un centre récréatif aquatique et l'amélioration des infrastructures récréotouristiques figurent en tête de liste. Cependant, ces projets seront réalisés dans le respect de la capacité financière des contribuables. De plus, toutes les démarches seront entreprises pour maximiser la participation financière des paliers gouvernementaux.

Traitement des élus

Considérant que la Ville de Carleton-sur-Mer possède un règlement en vigueur concernant la rémunération des élus, je dois faire mention des rémunérations et des allocations de dépenses que chaque membre du conseil reçoit de la municipalité, d'un organisme mandataire de celle-ci ou d'un organisme supra-municipal.

En 2012, le maire reçoit une rémunération de 19 139 \$, imposable, et une allocation de dépenses au montant de 9 568 \$, pour un total de 28 707 \$. Chaque conseiller municipal reçoit une rémunération de 6 379 \$, imposable, et une allocation de dépenses au montant de 3 189 \$, pour un total de 9 568 \$.

Également, en 2012, le maire ou son représentant qui siège aux réunions de la Municipalité régionale d'Avignon (MRC) reçoit de celle-ci une allocation de 103,60 \$, imposable, pour chaque séance à laquelle il assiste.

Conclusion

Les résultats que je vous présente aujourd'hui démontrent une bonne situation financière de notre ville. Cette situation est attribuable à une saine gestion financière, en collaboration avec le personnel de direction qui nous oriente dans nos décisions administratives. Je veux aussi souligner la loyauté de l'ensemble des employés municipaux qui contribuent à la qualité de vie de nos citoyens et à l'accueil chaleureux de nos visiteurs.

Denis Henry, maire

AVIS PUBLIC DEMANDES EN DÉROGATION MINEURE

Avis public est par le présent donné par le soussigné qu'il y aura une séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Carleton-sur-Mer le **lundi 3 décembre 2012, 20 h, à la salle Lavoie-St-Laurent** de l'hôtel de ville.

Au cours de cette réunion, le conseil municipal entendra les personnes et organismes qui désirent faire valoir leurs commentaires sur les demandes de dérogation mineure suivantes :

1^{ère} demande :

La localisation de cet immeuble se situe au 13, rue des Bouleaux à Carleton, sur le lot 6B-27-18, rang 1 Ouest, canton de Maria.

La demande consiste à permettre l'implantation d'une maison unimodulaire sur le lot 6B-27-18, situé au 13, rue des Bouleaux, ayant une marge de recul avant de 6,7 mètres, alors que le règlement de zonage 2009-155 prévoit une marge de recul avant de 10,7 mètres.

2^e demande :

La localisation de cet immeuble se situe au 34, rue des Bouleaux à Carleton sur le lot 6B-27-28, rang 1 Ouest, canton de Maria.

La demande consiste à permettre l'implantation d'une maison mobile sur le lot 6B-27-28, situé au 34, rue des Bouleaux, ayant une longueur de 11,15 mètres et une largeur de 3,81 mètres, alors que le règlement de zonage 2009-155 prévoit une longueur de 16 mètres et une largeur de 4,25 mètres. La demande consiste aussi à permettre que la maison mobile ne soit pas implantée perpendiculairement à la rue, tel que prévu par le règlement 2009-155.

Au cours de cette séance du conseil, un point à l'ordre du jour sera spécifiquement réservé pour l'étude de ces demandes de dérogation mineure.

Donné à Carleton-sur-Mer, le 6 novembre 2012.

Danick Boulay, directeur général et greffier

(Parution et publication *Du coin de l'œil*, le 9 novembre 2012)

AVIS PUBLIC

Avis public est par le présent donné par le soussigné que le conseil municipal de la Ville de Carleton-sur-Mer a adopté, lors de sa séance ordinaire tenue le 5 novembre 2012, le règlement 2012-226 concernant un code d'éthique et de déontologie des employés de la Ville de Carleton-sur-Mer.

Ledit règlement est actuellement déposé au bureau du soussigné et toute personne intéressée peut en prendre connaissance pendant les heures d'affaires.

Le règlement 2012-226 entrera en vigueur conformément à la Loi.

Donné à Carleton-sur-Mer, le 6 novembre 2012.

Danick Boulay, directeur général et greffier

(Parution et publication *Du coin de l'œil*, le 9 novembre 2012)